

**PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 29 AOÛT 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf août à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, convoqué le 21 août 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame TOUZEAU, Maire.

Présents : Mme TOUZEAU, MM. LAMOINE, BUVAT, BONHOMME, PINGUET Mmes FERRANDON, LEFEBVRE, PIQUANDET, Mme LEMARTINET, Mme WEGRZYN formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. MAGNIN et LABREURE, Mmes PARISSSE et ROUSSILLON

Madame LEMARTINET a été nommée secrétaire.

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

Le dernier procès-verbal est lu et adopté.

**Tableau des effectifs :**

Compte tenu de la restructuration des services découlant de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, à savoir le retour à la semaine des 4 jours et donc de la suppression des Temps d'Activités Périscolaires, conformément à la délibération du 14 juin 2017, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service d'un poste d'ATSEM, occupé par Mme Sandrine GIDEL. Il est proposé au conseil municipal la réduction du temps de travail en accord avec cette dernière, délibération adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le grade obtenu par Mme Catherine DESCHERY, à savoir Attachée Catégorie A. Après délibération, l'assemblée approuve à l'unanimité.

**Collège Ferdinand Dubreuil :**

Le contrat de mandat avec le Conseil Départemental a été signé et approuvé pour les travaux de réfection du Collège Ferdinand Dubreuil. 600 000 € HT d'investissements sont prévus, 480 000 € par le département et 120 000 € à la charge de la commune.

**Questions diverses :**

. Bulletin Municipal : Madame le Maire félicite la Commission Communication pour la nouvelle mise en page du Bulletin Municipal

. La Poste : Suite à une réorganisation des services de la Banque Postale, une réduction des heures d'ouverture a été confirmée, passant de 30 heures à 24 heures.

Après un tour de table, Madame le Maire lève la séance dont il a été dressé procès-verbal.